

Une Feuille de Route pour le Plaidoyer, le Développement des Politiques, et la Programmation :

la Protection dans les Mouvements Mixtes le long des
routes de la Méditerranée Centrale et Occidentale 2021

Synthèse



Crédit photo de couverture :
© MMC / Kawakb Almaloumat Company / 2020

Introduction

En février 2021, le Centre sur la Migration Mixte (MMC) s'est associé au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) afin d'organiser un atelier virtuel de Politiques sur les Défis de Protection sur les Routes Migratoires de la Méditerranée Centrale et Occidentale. L'atelier a réuni un groupe diversifié de 41 participants, comprenant des chercheurs, des partenaires de programmes humanitaires et de développement, des acteurs politiques, des personnes ayant une expérience de déplacement et venant du Nord, de l'Ouest, de l'Est et de la Corne de l'Afrique ainsi que d'Europe et d'Amérique du Nord. Pendant trois jours, les participants ont activement œuvré à identifier les défis et les lacunes persistants et à partager leurs expériences et les leçons apprises sur la manière d'améliorer la protection des réfugiés et des migrants dans les mouvements mixtes (également appelés «personnes en situation de mobilité»).

Les discussions sur les politiques humaines d'asile et des migrations affectant les personnes en situation de mobilité sont plus opportunes que jamais. Nous observons encore de graves abus le long des différentes routes de mouvement mixte vers la côte méditerranéenne. Au quotidien, les personnes interceptées en mer sont ramenées en Libye, où beaucoup d'entre elles se retrouvent en détention et ce dans des conditions horribles. En juillet 2020, le HCR et le MMC ont publié un rapport conjoint, attestant de l'ampleur des violations auxquelles sont confrontés les réfugiés et les migrants engagés dans des mouvements mixtes, des lieux où ces violations se produisent et des auteurs¹. De telles données fiables sont une première étape nécessaire vers une action efficace, et des approches plus humaines et plus intelligentes pour renforcer la protection dans les mouvements mixtes.

Ce rapport présente les principales recommandations issues de 25 articles de recherche et expériences de première main visant à informer les politiques, la programmation et le plaidoyer, présentés lors de l'atelier de politiques et publiés dans l'ouvrage émanant de l'atelier: « Une Feuille de Route pour le Plaidoyer, le Développement des Politiques, et la Programmation : la Protection dans les Mouvements Mixtes le long des routes de la Méditerranée Centrale et Occidentale 2021 » Les présentes recommandations émanent également des discussions et débats de l'atelier et ont été validées par tous les participants à l'atelier.

Cette synthèse se veut être une Feuille de Route pour **l'engagement stratégique** avec les différents acteurs de l'asile et de la migration au niveau local, national et international. Il offre des voies d'avenir concrètes pour un certain nombre de domaines clés de la protection des personnes en situation de mobilité: le rôle important des autorités locales et des approches communautaires en matière de protection, la nécessité de porter plus d'intérêt aux enfants et aux jeunes en situation de mobilité, et des approches plus durables pour lutter contre la traite des personnes, pour en citer quelques-uns.

Afin d'être un appel à l'action plus efficace, cette Feuille de Route comprend les observations et les voix de personnes qui ont connu une certaine forme de déplacement le long des routes de la Méditerranée Centrale et Occidentale. Les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR doivent être en première ligne de la recherche et des idées pour le changement, en tant que sujets et en tant que chercheurs. Avec eux et tous les participants à l'atelier, nous espérons que ce rapport stimulera des actions concrètes pour l'amélioration de la protection pour toutes les personnes en situation de mobilité.

1 HCR et MMC (2020). ['PERSONNE NE SE SOUCIE DE TA VIE OU DE TA MORT EN ROUTE' Abus, protection et justice le long des routes menant de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest à la côte méditerranéenne de l'Afrique.](#)



Crédit Photo : © MMC /
Kawakb Almaloumat

Feuille de Route pour le Plaidoyer, le Développement des Politiques, et la Programmation : la Protection dans les Mouvements Mixtes

Cette synthèse est une Feuille de Route pour l'engagement stratégique avec les différents acteurs de l'asile et de la migration aux niveaux local, national et international. Il s'agit d'un appel à l'action qui offre des recommandations

adaptées afin d'améliorer la protection des réfugiés et des migrants dans les mouvements mixtes le long des routes de la Méditerranée Centrale et Occidentale (CMR et WMR).



1. Souligner les facteurs systémiques

Examiner de manière proactive quels facteurs économiques de niveau macro ont un impact sur les défis liés à la protection des personnes en situation de mobilité le long de la CMR et de la WMR, comprenant, sans s'y limiter, la traite des personnes, le trafic des migrants et les lacunes dans les cadres de protection.

Crédit photo : © UNHCR / John Wendle

Fatima* une demandeuse d'asile soudanaise vit dans le centre humanitaire du HCR près d'Agadez, Niger. *nom fictif pour des raisons de protection.

Les facteurs systémiques ou contextuels sont les forces géopolitiques, économiques, idéologiques et sociales plus larges – entre autres – qui ont un impact et qui déterminent les expériences et la prise de décision des personnes en situation de mobilité, ainsi que la capacité des acteurs de la protection à concevoir et à mettre en œuvre des interventions efficaces. Sans une compréhension de ces forces et de la manière dont elles ont un impact sur les personnes concernées, les politiques et les programmes ne pourront pas être durables et pourraient avoir des conséquences indésirables pour les personnes en situation de mobilité le long de la CMR et de la WMR.

- **Les parties prenantes qui travaillent à la conception de programmes de lutte contre la traite** ou avec les survivants de la traite devraient travailler de concert avec les **chercheurs et les universitaires** pour identifier les facteurs structurels qui génèrent la traite des personnes. Comprendre d'un point de vue holistique comment les normes socioculturelles, les normes de genre, la pauvreté et les stratégies de subsistance des ménages, d'une part, et le marché du travail, les régimes de droits et les voies légales de mouvement limitées, d'autre part, affectent le cycle de la traite est essentiel en vue de concevoir des interventions durables de lutte contre la traite.
- **Les décideurs** politiques doivent s'assurer que les « régions de politiques », telles que celles établies par les Processus de Khartoum et de Rabat, capturent et répondent aux modèles et dynamiques réels de mobilité, qui traversent souvent les régions de manière non linéaire.

Au sein de cette sphère, ces acteurs devraient être incités à considérer comment des étiquettes particulières ont conditionné leur compréhension de ces régions et leurs réponses y afférant (par exemple en mettant l'accent sur le « mouvement mixte » dans la Corne de l'Afrique et la « migration de main-d'œuvre » dans le Golfe Arabe malgré des degrés élevés d'interconnexion). En d'autres termes, tous les schémas intrarégionaux et inter-régionaux de mouvements, même au-delà des géographies définies de régions spécifiques, doivent être pris en considération dans les processus politiques, afin de s'assurer que les facteurs du mouvement sont pleinement compris et reflétés dans l'information des décisions politiques.

- Sans le renforcement des voies légales de mobilité régulières et sécuritaires et l'adoption ou la mise en œuvre de cadres nationaux de protection dans tous les pays sur ces routes, le trafic continuera inévitablement à exister et se développer en toute impunité. **Les acteurs politiques** doivent envisager des approches à facettes multiples afin de décourager les activités de trafic, y compris la collaboration avec **les chercheurs et les universitaires** en vue de comprendre la manière dont les facteurs aux niveaux de la communauté et de la société influent sur le trafic des migrants. À Agadez, au Niger, les programmes portant sur la démobilisation et l'amnistie ont tenté de favoriser les opportunités au sein de l'économie formelle et à briser les activités de trafic et de traite. Jusqu'à présent, les résultats demeurent mitigés, et de telles approches devraient faire l'objet de recherches futures afin de mieux comprendre les bonnes pratiques potentielles.

2. Mise en œuvre de programmes de protection souples et adaptatifs

Mettre en œuvre des programmes de protection conçus pour répondre aux besoins changeants et aux préoccupations de protection des personnes en situation de mobilité le long de la CMR et de la WMR.

Crédit photo : © UNHCR / Hassan Gamary

Rumaysa âgée de dix-neuf ans de la communauté hôte tient un signe qui dit « Je veux vivre en sécurité » lors de la campagne du HCR contre la traite des êtres humains.



Il n'est pas toujours évident qui sont les plus vulnérables parmi les personnes en situation de mobilité le long de la CMR et de la WMR. La vulnérabilité des personnes concernées s'accroît à la mesure du temps qu'elles passent en transit: elles sont exposées à différentes formes d'extorsion et d'abus, à de graves contraintes de ressources et au stress physique et mental, à titre d'exemple. En outre, les changements des routes irrégulières, la fluctuation de la dynamique des conflits, la volatilité économique et, surtout, les effets continus de la crise sanitaire de la COVID-19, peuvent modifier de manière soudaine les besoins, les décisions et l'emplacement des personnes concernées.

- **Encourager les bailleurs de fonds** à concevoir des appels à propositions et à financer des projets qui prévoient des programmes et des adaptations flexibles aux contextes de crise émergents. À leur tour, il est essentiel que **les bailleurs de fonds et les acteurs de la programmation** travaillent avec les **chercheurs** sur le terrain afin de comprendre les changements de contexte. En particulier, le changement en termes des besoins, d'intentions et d'aspirations entraîné par l'épidémie et l'impact continu de la COVID-19 est un changement contextuel clé dans tous les contextes de mouvements mixtes dans toutes les régions.
- Améliorer les capacités des autorités **nationales et locales, y compris les gardes-frontières**, à identifier les personnes vulnérables en situation de mobilité aux frontières et autres points d'entrée, et à fournir des documents et des services d'enregistrement aux personnes vulnérables qui n'ont pas la possibilité d'entrer en contact avec leur pays de nationalité ou de résidence habituelle. Renforcer la présence et la coordination du **personnel de protection** dans les zones frontalières dangereuses, en particulier en rapport avec la protection des enfants et la traite des personnes.
- **Les acteurs de la protection** devraient améliorer la coordination intersectorielle et l'échange d'informations, en particulier dans les principaux hubs de mouvements mixtes et points de rassemblement, dans le respect constant des droits humains des réfugiés et migrants et du principe « d'aucun préjudice numérique ». Dans le cadre de ces efforts de coordination, **les acteurs ainsi que les bénéficiaires** doivent avoir une compréhension claire de qui fait quoi, comment et où. Une utilisation plus large et plus systématique d'outils tels que les « 4W » et des forums, y compris les groupes de travail sur les migrations mixtes (MMWG) ou les plateformes pour les migrants et les réfugiés (MRP), contribuerait à ces efforts.
- Dans le cadre d'une programmation souple et efficace, les **autorités nationales devraient** permettre aux **acteurs de la programmation** de financer, soutenir, s'associer et coordonner directement avec **les autorités locales et les organisations communautaires**.
- **Les acteurs de la protection, les décideurs politiques ainsi que les autorités locales ou les relais communautaires** devraient élargir leur champ d'action, en prenant en considération les abus et les violations qui se produisent le long des routes de mouvements mixtes et à travers les interactions des personnes en situation de mobilité avec les passeurs, en particulier dans les pays clés le long des routes de mouvements mixtes comme la Libye, le Niger et le Soudan; et ne pas se concentrer uniquement sur les abus dans les pays d'origine. La protection est un cadre continu.



3. Mobiliser un soutien local pour les cadres nationaux et régionaux de protection

Adopter des approches communautaires et « pan sociétales » pour soutenir la société civile locale et ses efforts de plaidoyer et de solidarité dans l'appel à renforcer les cadres de protection.

Crédit photo : © Taha Loukil

La Médina, Tunisie, 2020.

Les approches communautaires peuvent servir de catalyseurs aux évolutions juridiques nationales et régionales, y compris la législation sur l'asile et la migration. Un changement de politiques profond peut prendre du temps, mais le succès dépend souvent de la volonté politique encouragée par la société civile. Lorsque des pratiques inclusives sont en place au niveau local pour renforcer la protection des personnes dans des mouvements mixtes, combler de telles lacunes juridiques au niveau national pourrait devenir plus tangible et politiquement acceptable.

- **Des initiatives inter-régionales, intra-régionales et inter-universitaires** ont cherché à renforcer le dialogue sur la protection des personnes dans les mouvements mixtes, souvent sous la forme de **voies de protection alternatives ou complémentaires**, y compris pour la migration issue de l'enseignement supérieur. **Les autorités locales** sont un acteur clé de cet effort, en facilitant les relations avec **les établissements d'enseignement supérieur** et en démontrant comment leurs communautés peuvent être enrichies grâce à de tels partenariats.
- Les acteurs internationaux ainsi que les autorités nationales et locales doivent investir dans la création **d'agences publiques ou semi-publiques locales** fonctionnant comme des guichets uniques, et dans la formation du personnel aux principes des droits humains. Les États doivent protéger le droit d'asile, et diffuser des informations sur les droits et l'accès aux services dans les langues parlées par les personnes en situation de mobilité.
- **Les autorités nationales** doivent impliquer leurs homologues locaux et les initiatives de la société civile dans la planification et la mise en œuvre de politiques répondant à des mouvements mixtes. **Les organisations internationales** et les **agences onusiennes, y compris les acteurs du développement à travers leur engagement dans la planification des services locaux**, devraient être encouragées à s'engager auprès des **autorités locales** pour plaider en faveur de leur inclusion dans la planification et la mise en œuvre de ces processus de politiques.


4. Collaborer avec les villes et les municipalités sur des initiatives urbaines de mouvements mixtes

Développer les efforts locaux de renforcement de capacités et déléguer davantage de responsabilités et des ressources adéquates aux instances de gouvernance locale afin d'améliorer la protection des personnes concernées dans les communautés.

Crédit photo : © MMC / Clément Arbib
Vue de la Médina de Tunis, 2020.

En Afrique du Nord, où les pays sont des lieux d'origine, de transit et de destination, souvent les autorités locales n'ont pas l'autorité légale pour répondre, réglementer et gérer la présence et le séjour des personnes en situation de mobilité transitant ou s'installant dans leurs communautés. Dans ce contexte, un certain nombre de municipalités de la région, telles que Sfax en Tunisie et Oujda au Maroc, ont adopté une position proactive en faveur de l'inclusion socio-économique, allant au-delà de leurs responsabilités légales, reconnaissant que les politiques excluant les dispositions pour les réfugiés et les migrants entraînent la ségrégation et freinent les solutions durables. De bonnes pratiques existent dans les villes qui échangent des informations et les enseignements tirés sur l'inclusion socio-économique, telles que le Projet Migrations Ville-à-ville en Méditerranée (MC2CM) du Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD), le Conseil des Maires pour la Migration et le Réseau des Villes du HCR.

- Une extension de certaines responsabilités concrètes **des autorités nationales aux autorités locales, et une meilleure coopération entre les deux**, pourraient contribuer à surmonter les impasses actuelles en matière d'asile et de gouvernance migratoire, traduisant ainsi les politiques nationales en résultats locaux réalisables.
- Favoriser une approche communautaire visant à établir la confiance entre les personnes concernées et **leurs autorités locales et les prestataires de services**, y compris pour fournir les informations et la documentation existantes sur l'asile dans des langues autres que l'arabe, l'anglais et le français, et d'offrir des services d'interprétation au besoin.
- Développer **des partenariats à plusieurs niveaux** qui engagent un éventail de parties prenantes, **des autorités locales au secteur privé**, afin de renforcer la résilience et l'agilité des communautés face aux crises. Développer des partenariats avec les acteurs du développement qui ont de l'expérience au niveau de l'action et de l'investissement dans les communautés locales.
- **Engagement actif entre les autorités locales** afin de renforcer le partage d'informations (dans le respect des principes de protection des données), notamment sur l'adaptation d'approches innovantes en termes d'hébergement des personnes en situation de mobilité. L'échange d'information pourrait favoriser la coordination en vue d'un partage plus équitable des tâches et des responsabilités.
- Favoriser la solidarité entre les **communautés d'accueil** et les personnes en situation de mobilité afin de promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la discrimination et la xénophobie, qui semblent connaître une résurgence avec la pandémie COVID-19 dans certains pays le long de la CMR et de la WMR.
- Développer les opportunités d'éducation et de formation pour **les parties prenantes locales** qui **travaillent** sur les questions de violence et de discrimination sexuelles, de violence basée sur le genre, de traite, de torture et de travail forcé, à titre d'exemple.



5. Création d'approches plus globales pour lutter contre la traite des personnes

Travailler sur des solutions plus globales pour lutter contre la traite des personnes et mettre en œuvre des mesures à long terme de protection des victimes et des victimes potentielles au sein de leurs communautés d'origine, de transit et de réinstallation.

Crédit photo : © MMC

Les programmes de lutte contre la traite visent souvent la poursuite des auteurs et la protection des victimes à travers une approche rétroactive, délaissant les activités proactives de prévention et d'identification, qui sont plus difficiles à concevoir. Lorsque des interventions de lutte contre la traite se font, elles ont tendance à être à court terme, ne traitent pas des questions sociétales qui ont contribué au processus de traite, et manquent de mécanismes de coordination inter-pays et inter-régionaux. Par conséquent, les victimes restent vulnérables à la re-traite et demeurent exposées de nouveau à la traite et aux violations de la protection.

- Renforcer **le soutien aux programmes** visant à identifier les victimes et les victimes potentielles de la traite, ainsi que les communautés à risque, pour une meilleure compréhension des facteurs, au niveau de l'individu et de la communauté, qui rendent les personnes vulnérables à la traite. Dans le cadre de ce travail, concevoir des activités visant à établir la confiance entre **les autorités locales**, les victimes et les victimes potentielles de la traite.
- Renforcer la coordination entre les programmes et les **parties prenantes de la programmation aux niveaux local, national et intrarégional**, ainsi que dans les villes clés de la CMR et de la WMR, en particulier dans l'identification des victimes et des victimes potentielles de la traite.

- **La société civile, les organisations non-gouvernementales (ONG) et les autorités locales** doivent coordonner la mise en place d'un mécanisme de monitoring et de suivi à long terme pour les survivants dans le processus de retour et de réintégration dans leurs communautés afin d'évaluer le risque de re-traite, de stigmatisation et d'aliénation, et doivent assurer l'accès continu des survivants aux services de base.
- **Les agences onusiennes et les gouvernements** doivent encourager la réinstallation des victimes de la traite lorsque le rapatriement peut ne pas offrir la protection adéquate, en particulier si la traite persiste au sein de la communauté en question.



6. Analyser les rôles et les dynamiques complexes au sein des réseaux de passeurs pour des politiques plus ciblées

Développer une approche de politiques plus nuancée sur le trafic, qui prenne en compte les dynamiques du trafic et qui aille au-delà de la criminalisation des trafiquants/passeurs.

Crédit photo : © UNHCR / Sylvain Cherkaoui

« Nous avons vu des gens qui s'enfuyaient et ensuite nous avons vu l'armée se retirer. Nous ne pouvions pas nous assoir et attendre que la menace arrive. J'ai fui et j'ai tout laissé derrière moi. Nous avons laissé nos pères, nos frères, nos enfants.... Parfois nous avons des nouvelles. Les nouvelles que nous recevons sont bonnes mais il n'y a aucune garantie. En tant que femmes, nous ne pouvions pas dormir en Mangaize à cause de l'insécurité là-bas. Ici nous pouvons dormir toute la nuit. »

Les politiques et les cadres nationaux, régionaux et internationaux ne contribuent pas à distinguer entre les rôles variés des différents acteurs dans des réseaux de trafic des humains et les implications pour le droit pénal et les poursuites. Le trafic des humains est souvent sujet à une criminalisation généralisée. Il existe peu de recherche sur la diversité des profils des passeurs, et des facteurs démographiques, économiques et sociaux qui mènent à la formation de réseaux de trafic, et sur les individus qui sollicitent les trafiquants. Les lignes théoriques sont floues lorsque les trafiquants partageant les mêmes identités et expériences que ceux qui sont trafiqués, ou lorsque la large gamme d'activités qui soutiennent la mobilité irrégulière organisée des personnes rendent difficile la distinction entre où les activités de trafic commencent et / ou s'arrêtent.

- **Les pouvoirs publics, les organisations non-gouvernementales internationales (ONGI) et les agences onusiennes** doivent travailler ensemble avec les chercheurs et académiciens pour comprendre comment les "trafiquants recruteurs" ciblent les réfugiés et les migrants, et ce afin d'informer les personnes en situation de mobilité, des initiatives de sensibilisation sur le trafic, par exemple dans les camps à l'Est du Soudan et / ou dans les contextes de déplacement urbain dans les pays de premier asile et migration où les recruteurs opèrent.
- **Les autorités et les forces de sécurité locales** doivent donner la priorité à la recherche d'alternatives aux politiques et pratiques focalisées sur l'endiguement ou l'externalisation, telles qu'en Libye à travers la détention et les interceptions en mer des personnes en situation de mobilité. Ces mesures pourraient involontairement alimenter la demande de trafic ou inciter les passeurs trafiquants à utiliser des routes plus dangereuses, augmentant le risque pour les personnes en situation de mobilité aux incidents de protection.

7. Promouvoir des programmations et politiques sur les mouvements mixtes centrées sur les enfants et les jeunes

Plus de recherche est nécessaire sur les expériences, les aspirations, les capacités ainsi que les vulnérabilités des enfants et des jeunes en situation de mobilité, pour rendre le screening et la prestation de services plus appropriés à leurs besoins. D'autre part, les catégories d'âge ne devraient pas limiter les prestations de services pour les enfants et les jeunes.



Crédit photo : © MMC / Kawakb Almaloumat

Les déplacements forcés et la mobilité sont peut-être dus aux risques de protection dans le pays d'origine ou d'asile, ou font partie des stratégies d'adaptation des enfants et des jeunes, et leurs tentatives de rechercher des opportunités éducationnelles et autres qui ne sont pas disponibles dans leurs pays d'origine qui sont affectés par les conflits et les crises. De même, les enfants et les jeunes peuvent subir des violations de protection le long des routes irrégulières et dangereuses et les catégories d'âge utilisées par les acteurs de la protection peuvent être mal adaptées à leurs besoins. Dans des cas extrêmes, comme illustré dans la détention des enfants et des jeunes en situation de mobilité en Libye, les enfants peuvent passer à l'âge adulte alors qu'ils subissent de graves violations de protection, et à cause de l'absence de services pour les jeunes, ils pourraient perdre l'accès à des services dont ils sont lourdement tributaires.

- **Les ONG et les agences onusiennes** devraient augmenter leur screening de vulnérabilité et le suivi des enfants en situation de mobilité, qui ne devraient pas souffrir de discrimination sur la base de leur nationalité et leur statut migratoire, et s'assurer que ceux qui sont mal desservis puissent bénéficier d'efforts spécifiques de sensibilisation et d'inclusion.
- **Les ONG, les agences onusiennes et les organisations de la société civile** devraient développer plus de programmes pour les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans pour s'assurer que lorsque les enfants atteignent leurs 18 ans, ils ne soient pas confrontés à de nouveaux risques parce qu'ils n'ont plus accès à certaines formes d'assistance alors qu'ils en ont encore besoin.
- **Œuvrer pour des voies alternatives** pour ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas rentrer chez eux, surtout ceux qui n'ont aucune chance de pouvoir s'installer dans leur emplacement actuel. Ceci inclut la mise en place de la Procédure de détermination de l'Intérêt Supérieur (BIP) pour les enfants et la gestion des affaires de protection afin de répondre aux besoins des enfants et des jeunes en situation de mobilité.
- **Les acteurs humanitaires devraient explorer les options alternatives d'accueil et de logement pour** les enfants et les jeunes en situation de mobilité qui sont en situation de crise ou de conflit lorsqu'il n'y a pas de possibilité de retour ou de réinstallation – y compris en fournissant plus d'opportunités de placements en familles d'accueil, ou dans le cas de la Libye, d'ouvrir des centres d'hébergement pour ceux qui ont des besoins spécifiques de protection, et soutenir les individus ou les groupes vivant en dehors des centres d'hébergement.

8. Plaidoyer pour des solutions pour améliorer la protection des personnes en situation de mobilité

Vu l'absence des garanties juridiques fondamentales pour les réfugiés dans certains pays d'Afrique du Nord, et la criminalisation de la migration irrégulière, plaider pour des solutions novatrices pour améliorer la protection des personnes en situation de mobilité nécessite une action collective et de la collaboration.

Crédit photo : © UNHCR / Scott Nelson
Un bateau de pêche égyptien part en mer à partir du port d'Alexandrie en 2016. De tels bateaux sont souvent utilisés pour trafiquer les demandeurs d'asile d'Afrique et du Moyen-Orient vers l'Europe, parfois avec des conséquences catastrophiques lorsqu'ils chavirent, noyant beaucoup de leurs passagers.

Les personnes en situation de mobilité font souvent face à des abus généralisés et sont affectés de manière disproportionnée par les incidents de protection, puisque les auteurs sont très conscients de leur vulnérabilité, de l'absence de réseaux de soutien et de leur incapacité à demander justice et réparation. Tant que les états n'auront pas adopté des cadres juridiques qui offrent une protection aux réfugiés et aux migrants, et qui s'éloignent de la criminalisation des migrants irréguliers, les personnes en situation de mobilité continueront à être exposées à des risques élevés de protection.

- **La communauté internationale** doit continuer à plaider pour l'amélioration de l'espace de protection dans les juridictions nationales le long des routes. Ceci nécessite une mobilisation forte, coordonnée et de haut-niveau avec **les autorités et les parties prenantes (y compris celles qui ont le contrôle de facto** du territoire), aussi bien au niveau national que local.
- **Les acteurs humanitaires internationaux** et nationaux doivent améliorer leur coordination pour un plaidoyer commun de réaction, tel que sur les interceptions en mer le long des côtes libyennes et les expulsions arbitraires qui se déroulent dans les pays le long des routes (par exemple de Libye et d'Algérie).
- En l'absence de garanties juridiques pour les personnes en situation de mobilité, **les organisations internationales** doivent plaider avec les autorités pour établir des espaces sûrs pour les réfugiés et les migrants,

et développer des alternatives à la détention arbitraire.

- Engager un dialogue avec les autorités pour une approche à la gestion de la migration, qui soit centrée sur les droits humains. Ceci inclut une approche intégrée pour les opérations de recherche et de sauvetage, qui implique le respect des droits humains et de la loi maritime **par les États, les acteurs privés (tels que les ONG et les compagnies maritimes) et les organisations internationales.**
- La communauté internationale devrait clarifier et formaliser les règles de débarquement, et éviter d'utiliser les débarquements tardifs comme tactique de lobbying pour le partage de responsabilité.
- Le secteur privé, **y compris les compagnies maritimes**, devraient utiliser leurs pouvoirs de négociation individuel et collectif pour faire pression sur les États pour améliorer la réglementation sur les opérations de recherche et sauvetage, et pour garantir un débarquement rapide et sécurisé pour toutes les personnes sauvées en lieu sûr. De même, leurs pratiques doivent être surveillées pour s'assurer de leur conformité avec les obligations juridiques, qui font partie de l'approche intégrée suivie par **toutes les parties prenantes** et qui implique le respect des principes des droits humains, des obligations de contrôle diligent, ainsi que les exigences du droit maritime.

9. Mettre les données factuelles et la recherche au centre de la programmation et des politiques

Alors que les données factuelles et la recherche sur les personnes en situation de mobilité progressent, en particulier le long des routes de la Méditerranée Centrale et Occidentale, il existe encore un risque qu'elles n'atteignent pas le bon public ou les cibles prévues. Cela découle du manque de coordination entre les « producteurs » de recherche et les « utilisateurs » potentiels, et parfois l'absence d'incitations pour utiliser les données factuelles et la recherche pour la conception, la mise en œuvre et l'adaptation des programmes.

Crédit photo : © Tienko Dima
Le Caire, Égypte.

- **Les acteurs des politiques et programmes** devraient travailler avec les chercheurs et académiciens pour s'assurer de l'intégration en temps opportun des données factuelles et de la recherche à toutes les étapes des cycles de politiques et de programmation, en particulier sur les facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux au niveau macro impactant la protection des personnes en situation de mobilité.
- Appuyer **les données factuelles et la recherche** sur les différents rôles joués par les individus impliqués dans les réseaux de trafic (ex. en tant que recruteurs, intermédiaires ou transporteurs) et leurs interactions avec les personnes en situation de mobilité pour contribuer aux politiques qui vont au-delà des étiquettes simplistes pour les trafiquants qui ne tiennent pas compte de la diversité des profils. Bien que certains trafiquants commettent des abus répréhensibles et de graves violations de protection, ce ne sont pas tous les trafiquants ou intermédiaires de trafic qui commettent de tels abus.
- **Les chercheurs et académiciens** devraient collecter et analyser les données probantes sur les caractéristiques des enfants au sein des mouvements mixtes et leurs prises de décisions stratégiques et leurs aspirations et **interagir avec les organisations de protection** qui travaillent avec les enfants et les jeunes pour appuyer leur programmation.

Remerciements

Citation suggérée : MMC et HCR (Eds.). (2021). "Une Feuille de Route pour le Plaidoyer, le Développement des Politiques, et la Programmation : la Protection dans les Mouvements Mixtes le long des routes de la Méditerranée Centrale et Occidentale 2021. Le Centre sur la Migration Mixte et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés. Voir : <http://www.mixedmigration.org/resource/road-map-2021/>

Principaux auteurs : Dr. Ayla Bonfiglio (MMC), Edward O'Dwyer (HCR), Jim van Moorsel (MMC), Fergus Peace (HCR)

Comité d'examen par les pairs : Dr. Ayla Bonfiglio (MMC), Dr. Georgia Cole (Université d'Edinburgh), Rachel Criswell (HCR), Prof. Geoff Gilbert (University of Essex), Jim van Moorsel (MMC), Ana-Maria Murphy-Teixidor (MMC), Edward O'Dwyer (HCR), Fergus Peace (HCR), Claire Simmons (University of Essex)

Auteurs, collaborateurs et répondants experts :



Vincent Cochetel
Envoyé Spécial pour la Situation en Méditerranée Centrale, HCR



Bram Frouws
Directeur du Centre sur la migration mixte



Joost Klarenbeek,
Envoyé Spécial pour la Migration, Pays-Bas



Sarah Elliott,
Juriste, HCR



Megan Denise
Directrice Violence basée sur le Genre, OIM



Johanna Bögel
Conseillère auprès de la GIZ Afrique de l'Est, Programme pour une Meilleure Gestion de la Migration (BMM)



Dalmar Hamid
Réfugiée Chercheuse, Institut International pour les Etudes Sociales, Université Erasmus (Rotterdam)



Prof. Ryszard Piotrowicz
Professeur de Droit, Université d'Aberystwyth; Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe, membre de 2013 à 2020



Marzia Rango
Coordonnatrice Data Innovation & Capacity-Building, Centre mondial d'analyse des données sur la migration (CMADM)



Ana-Maria Murphy-Teixidor
Spécialiste en Recherche, MMC Afrique du Nord



José Dogma Tebou
4Mi Monitor à Tunis, MMC Afrique du Nord



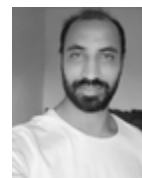
Prof. Odessa Gonzalez Benson
Maître assistante, Université de Michigan



Bader Albader
Doctorant, Université du Michigan College of Urban Planning



Imed Soltani
Volontaire, Association La Terre Pour Tous



Marwen Saidi
Volontaire, Association La Terre Pour Tous



Gemma Baccini,
Volontaire, Association La
Terre Pour Tous



Dr. Ayla Bonfiglio,
Coordonnatrice Régionale
MMC Afrique du Nord



H.E. Amira El Fadil,
Commissaire aux Affaires
Sociales, Commission de
l'Union Africaine



**Cissé Mariama
Mohamed,**
Directrice aux Affaires
Sociales, Union Africaine



Jim van Moorsel,
Agent de Recherche &
Reporting, MMC Afrique
du Nord



Yadh Bousselemi
Représentant Pays pour la
Tunisie et Conseiller Régional
des Programmes, DRC



Prof. Hassen Boubakri
Université de Sousse,
Président Centre de Tunis
pour la Migration et l'Asile
(CeTuMa)



Prof. Amira Ahmed
Université Américaine du
Caire



Khaled Menna
Économiste Senior en
Recherche, Centre de
Recherche en Économie
Appliquée pour le
Développement (CREAD,
Alger)



Soumia Bouchouk
Ingénieure en Recherche,
Centre de Recherche en
Économie Appliquée pour le
Développement (CREAD)



Hanane Mansour
Centre de Recherche en
Économie Appliquée pour le
Développement (CREAD)



Abderazaq Ouïam
Organisation Marocaine pour
les Droits Humains (OMDH)



**Hamissou
Alasane Ibrahim**
Directeur Migration, ONG
Jeunesse-Enfance-Migration-
Développement (Niger)



Dr. Catherine Duric
Cheffe d'Équipe Programme
pour le Département de la
Migration, Conflit, Sécurité
& Migration du bureau des
Affaires étrangères et du
Commonwealth (FCDO)



**Prof. Kim Thuy
Seelinger**
Directrice, Center for Human
Rights, Gender and Migration,
Université de Washington à
St. Louis



Julia Uyttewaal
Chercheuse Principale et
Directrice, Center for Human
Rights, Gender and Migration,
Université de Washington à
St. Louis



**Ana Belén
Anguita Arjoana**
Agente principale de la
protection communautaire et
des mouvements mixtes



Dr. Leander Kandilige
Maître de Conférences,
Centre d'études sur les
migrations, Université du
Ghana



Pauline Vidal
Directrice de Recherche –
IMREF, SEEFAR



**Benedetta
Francesca Cordaro**
Chargée de l'Information
(Counter-Trafficking in
Emergencies), OIM



Verena Sattler
Chargée de l'Appui au
Programme (Protection et
Assistance des Migrants),
OIM



Teona Aslanishvili
Spécialiste Protection de
l'Enfance & Point Focal Enfant
en Situation de Mobilité,
UNICEF MENA



Iolanda Genovese
Chargée de Recherche
sur la Migration, Centre
de Recherche UNICEF –
Innocenti



Laetitia Bader
Directrice pour la Corne de
l'Afrique, Human Rights
Watch



Danielle Botti
Directrice MMC – Afrique de
l'Est et Yémen



Edward O'Dwyer
Principal en Politiques, OSE,
HCR



Dr. Kuda Vanyoro
Chercheur Post-Doctorat,
ACMS, Université du
Witwatersrand



Nicholas Maple,
Chercheur Post-Doctorat,
ACMS, Université du
Witwatersrand



Amera Markous,
Cheffe d'Équipe Libye, MMC
Afrique du Nord



Dr. Georgia Cole
Boursière du Chancelier,
School of Social and
Political Sciences, Université
d'Edinburgh



Janina Stürner
Chargée de recherche,
Université de Nuremberg



Lionel Nzamba
Directeur Migration, Cités et
Gouvernement Locaux Unis
(UCLG) d'Afrique



Miriam Brewka
Service Européen pour
l'Action extérieure 4 (Division
Migration)



Lucie Eches
Directrice des Activités de
Protection Misrata, MSF
France



Manon Radosta
Coordonnatrice de Plaidoyer,
Forum Libyen des INGO



Faras Ghani
Éditeur numérique, Al Jazeera



Dr. Jean-Pierre Gauci
Arthur Watts Chargé
Senior de recherche, British
Institute of International and
Comparative Law (BIICL),
Directeur de People for
Change Foundation (Malte)



Nahom Gebremeskel
4Mi Monitor à Médenine,
MMC Afrique du Nord



Sylvain Astier
Délégué à la Migration
Libye et Afrique du Nord,
Ambassade de Suisse en
Tunisie

Auteurs supplémentaires :

Vasileia Digidiki, François Xavier Bagnoud Center for Health and Human Rights, Université de Harvard
Jacqueline Bhabha, François Xavier Bagnoud Center for Health and Human Rights, Université de Harvard
Abhishek Bhatia, François Xavier Bagnoud Center for Health and Human Rights, Université de Harvard
Samuel Peisch, François Xavier Bagnoud Center for Health and Human Rights, Université de Harvard
Dr. Lucy Hovil, Consultante en Recherche, Centre de Recherche UNICEF – Innocenti
Mark Gill, Consultant en Recherche, Centre de Recherche UNICEF – Innocenti
Prof. Jo Vearey, Directrice, African Centre for Migration and Society (ACMS), Université du Witwatersrand
Annalisa Camilli, Journaliste, Internazionale
Idel Hanley, Chargée de Recherche, BIICL

Coordination et gestion : Rim Hajri (MMC) et Jim van Moorsel (MMC)

Traduction, révision et relecture : Johanna Morden, Sonia Hachicha, Flannery Marcelle Dyon (MMC), Rim Hajri (MMC), Fergus Peace (UNHCR)

Mise en page et conception : Rim Hajri (MMC), Jaycom Creative Agency et Simon Pegler

Les auteurs souhaiteraient remercier tous les participants à l'atelier de travail qui ont consacré leur temps et leur expertise à l'élaboration de cette Feuille de Route. Nous sommes reconnaissants à Roberto Forin (MMC) et Bram Frouws (MMC) pour leur feedback sur les parties de ce volume, ainsi qu'à Eline van Oosterhout (Université de Radboud, Pays-Bas). Rachel Criswell (HCR) a fourni un appui précieux à chaque étape de la conception et la mise en œuvre de l'atelier de travail et de ce volume. Nous sommes aussi reconnaissants aux collègues du HCR des bureaux régionaux et à Genève qui ont aidé dans la planification de l'atelier de travail qui a mené à cet ouvrage y compris Ana Belén Anguita Arjona, Patrice Dossou, Markus Topp, Allehone Abebe, Jeanette Zuefle, Nina Schrepfer, Michele Cavinato et Madeline Garlick. Nous sommes bien sûr particulièrement reconnaissants à toutes les personnes en situation de mobilité qui ont pris le temps de partager leurs histoires, ce qui nous a permis de mieux comprendre leurs mouvements, plaider pour leurs droits et contribuer à de meilleures politiques et réponses.

Avertissement : Cette publication est une synthèse et ne cherche pas à être nécessairement exhaustive de toutes les recommandations présentées dans "Une Feuille de Route pour le Plaidoyer, le Développement des Politiques, et la Programmation : la Protection dans les Mouvements Mixtes le long des routes de la Méditerranée Centrale et Occidentale 2021" [ici](#). En outre, les recommandations présentées ici ne reflètent pas nécessairement la politique officielle ou la position du Centre sur la Migration Mixte (MMC), le Danish Refugee Council (DRC) ni le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR).

Note sur la terminologie : Compte tenu du partenariat entre le HCR et le MMC pour la publication du volume sur la base de l'atelier de travail de politiques, le terme « mouvements mixtes » est utilisé. Le MMC utilise le terme « migration mixte » pour se référer aux mouvements transfrontaliers de personnes y compris les réfugiés fuyant la persécution et les conflits, les victimes de la traite des humains et les personnes cherchant une vie meilleure et de meilleures opportunités. Voir la définition exacte du MMC [ici](#). Le HCR utilise le terme « mouvements mixtes », défini comme étant : le mouvement transfrontalier des personnes, généralement de manière irrégulière, impliquant des individus et des groupes qui voyagent côte à côte, en utilisant des routes, des moyens de transport ou des facilitateurs similaires, mais pour des raisons différentes. Les personnes voyageant dans les mouvements mixtes ont des besoins et des profils différents, et peuvent inclure des demandeurs d'asile, des réfugiés, des victimes de la traite, des enfants non-accompagnés ou séparés, des personnes apatrides et des migrants (y compris les migrants en situation irrégulière ou les migrants en situation vulnérable). Plus de détails sur l'approche du HCR aux mouvements mixtes [ici](#). À la lumière du partenariat entre le HCR et le MMC pour publier cette synthèse basée sur l'atelier de travail sur les politiques, le terme « mouvement mixte » est utilisé.

Le mouvement des réfugiés et des migrants le long des routes de la Méditerranée Centrale et Occidentale, de l'Afrique subsaharienne à l'Afrique du Nord en passant par l'Europe, englobant souvent une multitude de mouvements circulaires et de retour, est un phénomène historique de longue date. Poussés par la persécution, l'insécurité et les conflits, ainsi que par l'instabilité et la stagnation socio-économique dans leurs pays d'origine et à la recherche d'une vie meilleure et de meilleures opportunités ailleurs, des milliers de personnes continuent tous les ans à risquer leurs vies dans des voyages dangereux par terre et par mer. Très peu ont l'opportunité de bénéficier des rares voies légales pour la migration, comme une entrée libre de visa aux pays que le Maroc et la Tunisie.



À propos du Centre sur la Migration Mixte (MMC)

Le Centre sur la Migration Mixte est une source majeure pour des données indépendantes, de qualité, pour la recherche, l'analyse et le développement des politiques sur la migration mixte. En fournissant des informations probantes et en usant de son expertise sur la migration mixte, le MMC cherche à appuyer les agences, les décideurs politiques et les spécialistes à prendre des décisions éclairées, pour avoir un impact positif mondial et régional sur les politiques de migration, pour contribuer à la protection et aux interventions en cas de catastrophe, pour les personnes en situation de mobilité ainsi que pour stimuler une réflexion avant-gardiste dans le secteur répondant à la migration mixte. The MMC fait partie de, et est régi par le Danish Refugee Council (DRC).

Le MMC fait partie de, et est régi par le Danish Refugee Council (DRC). Même si son lien institutionnel avec le DRC garantit que le travail du MMC demeure ancré dans les réalités opérationnelles, il agit comme une source indépendante de données, de recherche, d'analyses et de développement des politiques sur les migrations mixtes pour les décideurs politiques, les praticiens, les journalistes et le secteur humanitaire généralement. La position du MMC ne reflète pas nécessairement la position du DRC.

Suivez-nous sur :

mixedmigration.org



[@Mixed_Migration](https://twitter.com/Mixed_Migration)



[Mixed Migration Centre](https://www.linkedin.com/company/mixed-migration-centre/)



[Mixed Migration Centre MMC](https://www.youtube.com/channel/UCy13G31iG5z19X3aX0vD8g)

north-africa@mixedmigration.org



À propos du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) – l'agence onusienne pour les réfugiés, est une organisation mondiale dédiée à sauver des vies, protéger les droits et bâtir un meilleur avenir pour les réfugiés, les communautés déplacées de force et les personnes apatrides. Le HCR travaille dans plus de 130 pays, protégeant des millions de personnes et leur apportant une assistance vitale. Le HCR aide à préserver les droits humains fondamentaux et à développer des solutions qui garantissent que les personnes aient un lieu sûr où vivre et où elles peuvent bâtir un meilleur avenir.

Suivez-nous sur :

unhcr.org



[@refugees](https://twitter.com/refugees)



[@refugees](https://www.instagram.com/refugees)



[UNHCR](https://www.linkedin.com/company/unhcr/)



[UNHCR, the UN Refugee Agency](https://www.youtube.com/channel/UCRl1W4YUWpXbL1386p7Uw)